

## POURQUOI ÉVALUER UNE ACTION OU UN PROJET DE TERRITOIRE ?

### Répondre aux obligations réglementaires internationales et nationales

Les politiques publiques initiées par l'Europe, l'Etat ou le Conseil régional Rhône-Alpes exigent systématiquement une évaluation des projets financés :

- agenda 21, Plan Climat Energie,
- CPER, charte de pays, contrat de rivière,
- projets européens (LEADER, etc.),
- politique de la ville...

### Partager et rendre compte

L'évaluation associant les acteurs locaux permet :

- d'enrichir les projets de la collectivité,
- de partager ses objectifs et une vision globale,
- de faciliter l'appropriation des mesures préconisées par l'évaluation
- et d'aider leur mise en œuvre par la collectivité.

La publication des résultats de l'évaluation :

- renforce la transparence et la démocratie locale,
- confère une plus grande légitimité à l'action publique.

### Optimiser la gestion publique par une démarche d'amélioration continue

La raréfaction de l'argent public contraint les pouvoirs publics à :

- engager une politique de maîtrise des dépenses,
- s'inscrire dans une dynamique de performance,
- suivre et mesurer leurs actions : éléments de gestion incontournables.

L'évaluation est au service des territoires comme un outil :

- d'amélioration,
- d'aide à la décision.

Elle permet d'adapter et de réorienter les projets de la collectivité en fonction de son contexte local.

### Mobiliser, sensibiliser

L'implication des acteurs et citoyens dans l'évaluation :

- sensibilise les habitants aux enjeux locaux,
- renforce et pérennise leur mobilisation,
- facilite une meilleure compréhension du territoire
- et des décisions à prendre.

## COMMENT PASSER À L'ACTION ?

### Rhônealpeénergie-Environnement

accompagne depuis 3 ans les collectivités dans leurs démarches d'évaluation.

L'agence régionale leur propose une assistance technique et des conseils pour :

- ✓ mettre en oeuvre un projet de suivi et d'évaluation,
- ✓ choisir des indicateurs,
- ✓ préparer l'évaluation,
- ✓ construire le projet d'évaluation,
- ✓ organiser son pilotage,
- ✓ choisir l'évaluateur,
- ✓ lancer les travaux d'évaluation,
- ✓ valider et diffuser les résultats,
- ✓ utiliser les recommandations de l'évaluation,
- ✓ mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue,
- ✓ se conformer aux référentiels nationaux existants.

Action soutenue par :

Rhône-Alpes Région





## L'évaluation de l'Agenda 21 Communauté de Communes de Montrevel en Bresse, Ain

### Qu'est-ce qu'on évalue ?

6 actions choisies pour les 4 axes de l'Agenda 21.

### Pourquoi ?

Pour nourrir un travail de prospective territoriale.

### Comment ?

- en constituant ponctuellement 4 ateliers d'évaluation correspondant aux 4 axes de l'Agenda 21,
- en organisant deux réunions par atelier :
  1. bilan des actions de l'axe, état des indicateurs, audition,
  2. avis évaluatif et préconisations.

### Avec quels dispositifs ?

**Commanditaire :** Bureau des maires.

**Chef de projet :** Responsable de la Direction Développement et Aménagement du Territoire.

**Instance d'évaluation :** 50% élus, 50% non-élus.

**Expert en évaluation :** Externe.



## L'évaluation de l'objectif « Répondre au défi énergétique », de l'Agenda 21 OPAC38, Isère

### Qu'est-ce qu'on évalue ?

Un des objectifs de l'Agenda 21 : « Répondre au défi énergétique », soit 11 actions.

### Pourquoi ?

Pour réorienter, prioriser, abandonner et/ou modifier les 11 actions de l'objectif en fonction des résultats révélés par l'évaluation.

### Comment ?

- bilan informationnel,
- auditions,
- production de l'avis évaluatif,
- recommandations.



### Avec quels dispositifs ?

**Commanditaire :** Commission Energie Environnement et Europe.

**Chef de projet :** Agitateur environnement.

**Instance d'évaluation :** Groupe d'Evaluation Participative composé de salariés, locataires et partenaires.

**Expert en évaluation :** Externe.

## L'évaluation de l'enjeu n° 3 de l'Agenda 21 : « L'Agenda 21 a-t-il favorisé l'engagement citoyen dans le développement durable ? » Trièves, Isère

### Qu'est-ce qu'on évalue ?

10 actions contribuant à cet enjeu ont été retenues.

### Pourquoi ?

Mesurer les résultats produits par les 10 actions sur l'engagement citoyen et le développement durable pour améliorer leur efficacité.

### Comment ?

- bilan des actions,
- auditions (Comité de suivi/évaluation, jury citoyen),
- production de l'avis évaluatif,
- recommandations.

### Avec quels dispositifs ?

**Commanditaire :** Conseil syndical du Syndicat d'Aménagement du Trièves (SAT).

**Chef de projet :** Directrice du SAT.

**Instance d'évaluation :** Commission d'Evaluation Participative, composée d'élus, techniciens, habitants.

**Expert en évaluation :** Externe.



... et d'autres s'y préparent : les Villes de Chassieu, Echirolles, Feyzin, Fontaine, Annemasse, et bien d'autres.

## Vos contacts à Rhônal'énergie-Environnement

**Evaluation et Agenda 21 local :** Peter Szerb

peter.szerb@raee.org / Tél. : 04 72 56 33 45 / 06 25 23 53 33

**Secrétariat Pôle développement durable :**

Tél. : 04 72 56 33 53

Internet : [www.raee.org](http://www.raee.org) / [www.ddrhonealpesraee.org](http://www.ddrhonealpesraee.org)